Syndicalement vôtre

Vol. 18 Nº 13 Mars 2012

Mot de la présidence

Pour une maternité sans danger… vraiment?

-Luc Jacob

Vous enseignez au primaire et vous envisagez d'avoir un enfant? Lorsque vous annoncerez cette bonne nouvelle, vos collègues déjà passées par les joies de la maternité vous diront : « Pas de problème, si le test confirme que vous êtes enceinte, et que vous ignorez si vous êtes immunisée contre certaines maladies infantiles, vous faites compléter par votre médecin le certificat visant le retrait préventif ». Votre médecin se chargera de l'acheminer à la Commission santé et sécurité du travail (CSST) et vous remettrez à la CSMB au secteur Santé et sécurité du travail (SST) l'une des deux copies.

Si c'est votre première grossesse, vous devez prendre rendez-vous pour des tests sanguins afin de vérifier si vous êtes immunisée, notamment contre la rubéole, la rougeole et le parvovirus, communément appelé la cinquième maladie. Vos collègues rajouteront : « **Vous êtes automatiquement retirée du travail le temps d'attendre les résultats des tests ».** Pendant cette période, la CSST vous versera des prestations jusqu'au moment de la réception du résultat qui confirmera l'éligibilité ou non au retrait préventif. L'employeur a l'obligation de vous réaffecter si la CSST le recommande. Jusque-là, tout s'avère conforme à la pratique passée de la Commission en matière de prévention dans le cadre du programme « *Pour une maternité sans danger* ».

La Commission change la donne

Actuellement, la Commission recommande aux enseignantes enceintes de se rendre aux laboratoires Biron pour effectuer les tests sanguins. Ce passage par le privé semble être l'unique possibilité de procéder. Pourquoi la Commission recourt-elle au réseau privé alors qu'elle constitue elle-même un organisme public? Cette pratique, qui constitue un étrange paradoxe, s'explique certainement par la volonté de réduire le délai d'attente des résultats. Cela dit, il importe de savoir qu'il vous est toujours possible d'utiliser le système public, comme cela était la pratique jusqu'à tout récemment. ➲

Dans ce numéro

Attention, la vitesse tue!
Quand la machine à rumeurs s'emballe! Coupez le moteur et prenez une pause!....2
Respirons un bon coup et continuons! 3
Une autre école est possible (évaluation des apprentissages, fiches pédagogiques 4.2 et 5.2) 3
La FAE dépose une recherche essentielle à la lutte au décrochage scolaire!..... 4
Appui à la lutte étudiante contre la hausse des frais de scolarité : un petit geste pour l'avenir de nos jeunes! 4
Le SEOM salue le départ de Madeleine Parent..... 4

Agenda

Progression des apprentissages en français au 1er cycle du primaire :

Le SEOM vous invite à ses bureaux à un « 5 à 7 » le jeudi 29 mars 2012 afin de prendre connaissance du document réalisé par l'équipe de la FAE comprenant notre collègue Christine Fähndrich.

Soulignons la SQAF :

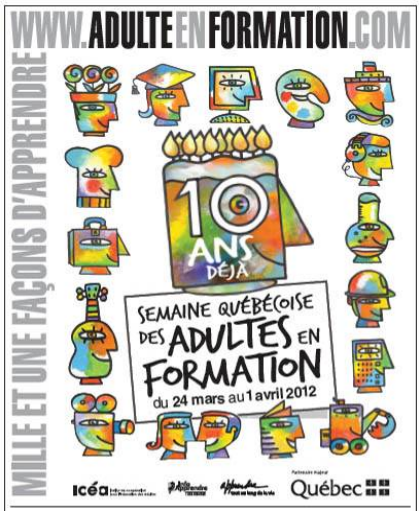

Lors du Comité paritaire de santé et sécurité du travail SEOM-CSMB du 13 mars dernier, la CSMB nous avisait de certains changements qu'elle a récemment mis en vigueur. Entre autres, la Commission met déjà tout en œuvre pour assigner temporairement les enseignantes enceintes durant le temps d'attente des résultats des tests sanguins. De fait, nous avons constaté des pratiques pour le moins douteuses.

Considérons un cas particulier. Une enseignante, que nous appellerons Stéphanie, a été affectée par sa direction à recevoir les appels de ses collègues **afin qu'elle trouve des suppléants**… vous avez bien lu! Stéphanie doit être disponible entre 6 h et 7 h 30, puis entre 16 h et 19 h 30 du lundi au vendredi pour effectuer une tâche qui relève de l'administration. De plus, elle doit le faire en bonne partie en dehors des heures d'ouverture de l'école et de son horaire habituel d'enseignante.

Dans ce cas précis, nous assistons à des horaires modulés dignes de Walmart. Il est vrai que le retrait préventif ne constitue pas, au sens de la loi, un congé. Il est vrai que, dans les cas de CSST, la Commission doit, dans la mesure du possible, affecter le personnel enseignant. Cependant, l'employeur doit le faire dans le respect de l'horaire et de la tâche de la travailleuse.

Cette situation s'avère franchement inacceptable! Elle ne devrait constituer, de notre point de vue, la nouvelle norme en ce qui a trait à l'affectation des enseignantes placées en retrait préventif. Si jamais vous subissez ou que vous êtes témoin de situations d'affectations rocambolesques, communiquez immédiatement avec votre Syndicat!

La Journée internationale des femmes du 8 mars dernier s'est déroulée sous le thème : « Le féminisme plus actuel que jamais ». Quel message la Commission a-t-elle entendu? Il est malheureux de constater que l'employeur ne fait que de l'application administrative concernant les enseignantes enceintes, sans trop connaître les conséquences de ces mesures dans les milieux. ⊂

⊕⊕ ⊕⊕ ⊕⊕ ⊕⊕ ⊕⊕ ⊕⊕ ⊕⊕ ⊕⊕ ⊕⊕ ⊕⊕

Attention, la vitesse tue!
Quand la machine à rumeurs s'emballe!
Coupez le moteur et prenez une pause!

-Mélanie Hubert, conseillère au primaire
et Caroline Proulx-Trottier, vice-présidente à la vie syndicale

On m'a dit que ma classe allait fermer! Qu'est-ce qui va m'arriver? Ma direction le sait, car je suis la plus jeune du niveau! Pourquoi moi?

J'ai su que les trois classes d'accueil seraient déménagées faute d'espace dans l'école! Pour une fois que je n'étais pas en surplus à la Commission! Va quand même falloir que j'aille au bassin!

J'ai su que M^{me} Sérénité prendrait sa retraite en juin et pourtant son poste n'est pas affiché, ça sent la magouille encore!

Mon collègue part en congé à traitement différé l'an prochain, je voudrais bien ses groupes, mais la direction les a promis à une jeune précaire.

Je suis déjà dans l'école et j'ai fait tous les remplacements demandés. La direction m'a dit qu'elle aurait quelque chose pour moi l'an prochain, même si je ne suis pas sur la liste de rappel. OUF! Un tracas de moins cet été!

Après toute l'énergie et le travail que j'ai mis dans cette école depuis huit ans, je ne peux pas croire que je vais me faire « bumper » par celle qui est arrivée l'an passé, sous prétexte qu'elle a dix ans d'ancienneté à la Commission!

Respirons un bon coup et continuons!

Comme chaque année, la période de la sécurité d'emploi arrivera après Pâques! À la fin avril, nous connaîtrons les chiffres officiels et les décisions de la commission scolaire pour les postes de l'année scolaire 2012-2013.

Nous vous tiendrons informés régulièrement, d'abord en offrant une session de formation aux personnes déléguées, en publiant un numéro spécial du *« Syndicalement vôtre »* comportant l'échéancier et les dates de tous les bassins, en suivant toute la mécanique pas à pas et en étant présente comme équipe à tous les bassins d'affectation et de mouvements volontaires.

De plus, sachez que chaque personne concernée soit par les surplus de personnel, soit par les excédents d'effectifs dans un établissement, sera personnellement informée par écrit par la CSMB et que le SEOM recevra une copie conforme.

D'ici là, de grâce! Respirons, coupons le moteur de la machine à rumeurs et prenons une pause!!!

Attention, la vitesse tue! ☺

Une autre école est possible
(évaluation des apprentissages, fiches pédagogiques 4.2 et 5.2)

-Le Comité d'action mobilisation (CAM)
et le Comité local d'éducation et de formation syndicales (CLÉFS)

À l'éducation des adultes (ÉDA) et à la formation professionnelle (FP), l'évaluation des apprentissages nécessite aussi un coup de barre important!

À l'ÉDA, au nom de la sacro-sainte réussite, dans certains centres les élèves peuvent, à la fin d'un cours, reprendre plusieurs fois un examen échoué sans avoir à refaire la scolarité du cours en totalité! De plus, les résultats du parcours scolaire de l'élève ne figurent pas nécessairement sur son relevé de notes! Comment suivre son évolution ou identifier ses difficultés antérieures?

Nous proposons de limiter à deux le nombre de reprises des évaluations afin de nous assurer de soutenir l'élève ayant possiblement besoin de services. Nous demandons d'avoir accès, en tant que profs, à un relevé de notes complet ainsi qu'aux antécédents scolaires.

Quant à la FP, la même dynamique de reprises d'examen s'est imposée. Pire, les résultats de l'évaluation s'expriment soit par la mention « Succès », soit par la mention « Échec ». Mais réussir à 70 %, ce n'est pas réussir à 90 %, vous en conviendrez!

Nous proposons de limiter à une la reprise des évaluations. Nous proposons aussi que, pour la partie théorique, les résultats soient inscrits en pourcentage et que les mentions « Succès » et « Échec » soient conservées pour les compétences professionnelles. Enfin, nous croyons que le résultat final de tous les modules ainsi que la mention globale « Réussite » ou « Échec » devraient être inscrits au bulletin.

En conclusion, ajoutons que tout comme dans les autres secteurs, il importe d'indiquer clairement dans tous les programmes, les façons d'évaluer les différents types d'apprentissage selon la spécialité ou la sous-spécialité. ☺

La FAE dépose une recherche essentielle à la lutte au décrochage scolaire!

-Caroline Proulx-Trottier, vice-présidente à la vie syndicale

Comme enseignantes et enseignants, nous luttons au quotidien contre le décrochage scolaire. Pour plusieurs d'entre nous, nous sommes inquiets comme parents et interpellés comme citoyennes et citoyens.

La FAE a contribué à une recherche qualitative sur le décrochage des filles et les raisons en cause : une première au Québec. Vous avez déjà reçu le résumé de cette étude que je vous invite à lire avec attention et à discuter largement, non seulement dans votre établissement, mais avec vos familles et connaissances. Ces conclusions soulèveront, à n'en pas douter, des questions et de bonnes discussions. Souhaitons qu'elles nous emmènent plus loin collectivement et nous permettent d'envisager des solutions non seulement pour les garçons, mais aussi pour les filles et les jeunes femmes qui nous sont confiés pendant leur parcours scolaire jeune ou adulte. ⊂

Appui à la lutte étudiante contre la hausse des frais de scolarité : un petit geste pour l'avenir de nos jeunes!

-Caroline Proulx-Trottier, vice-présidente à la vie syndicale

Lors de sa rencontre mensuelle de février dernier, le Conseil des personnes déléguées votait une proposition aux fins de réitérer son appui à la lutte du mouvement étudiant contre la hausse de 75 % des frais de scolarité annoncée par le gouvernement Charest.

Une pétition à l'Assemblée nationale du Québec circule actuellement et nous vous invitons à prendre quelques minutes de votre temps pour vous y inscrire. Le mode d'emploi est simple : ouvrir Internet et aller à l'adresse suivante : https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2597/index.html. Les instructions sont claires et il ne vous faudra qu'une adresse Internet et 5 minutes pour lire le texte de la pétition et y ajouter votre nom. Vous recevrez un courriel de confirmation par la suite afin de valider le tout et vous n'aurez qu'un clic à faire!

Lors de l'Assemblée générale du 20 mars dernier nous avons distribué un carré rouge à porter en signe de solidarité! Si vous souhaitez en obtenir pour votre établissement, que la personne déléguée communique avec nous au SEOM. ⊂

Le SEOM salue le départ de Madeleine Parent

-Caroline Proulx-Trottier, vice-présidente à la vie syndicale

Lundi dernier, nous apprenions le décès de la militante syndicale et féministe Madeleine Parent, à l'âge respectable de 93 ans. Ni la répression (emprisonnée trois fois lorsque jeune militante), ni les attaques, ni l'âge, ni le fait d'être une femme à une époque où cela limitait bien des actions n'auront réussi à freiner, ralentir ou arrêter Madeleine Parent dans sa lutte pour la justice sociale. Seule la maladie aura eu raison de la force vive qu'était cette femme exceptionnelle que j'ai eu le privilège de connaître, de découvrir et d'apprécier chaque fois un peu plus.

Digne, fière, déterminée, argumentée et inébranlable, telle était Madeleine. Généreuse et toujours disponible pour soutenir une lutte ou aider une personne à monter un dossier, Madeleine partageait volontiers son expérience et redonnait vie aux plus abattus d'entre nous. Son souvenir habite encore les personnes déléguées du SEOM qui ont eu la chance de l'entendre et de partager avec elle, il y a une dizaine d'années, lors de sa venue à une formation Délégué 101. ⊂